



Vauhallan  
à la Une

#1  
Août 2020



## LE VILLAGE DES ASSOCIATIONS

**S**amedi 5  
septembre  
2020 de  
9 heures à

**13 heures**, la municipalité vous donne rendez-vous au **Village des Associations**, entrée au niveau du parking de la Mairie.

Reflet de la richesse des activités proposées aux Vauhallanais, cette matinée sera l'occasion de découvrir les associations de la commune, leur dynamisme et l'engagement de leurs membres mais aussi et surtout de vous inscrire aux activités de votre choix. Amateurs de sport, de loisirs créatifs, amoureux des arts, passionnés par l'environnement, le patrimoine, désireux d'engagement solidaire... Chacun peut trouver son bonheur auprès des associations représentées. Cette matinée sera l'un des temps forts de la rentrée. Les associations démontreront leur savoir-faire au travers d'animations et d'expositions.

Découvrir un loisir, un sport, une activité culturelle, ou vouloir donner de son temps en s'engageant dans une action d'entraide et de solidarité, cet événement est un moment privilégié où les visiteurs peuvent rencontrer les représentants des associations, se renseigner sur leur fonctionnement, les horaires, les inscriptions et les tarifs... Un stand sera dédié à la recherche de bénévoles qui souhaitent s'investir dans l'animation du village. ”

## PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**A** compter du **lundi 31 août 2020 à 7h**, par

arrêté municipal 57-2020, **le port du masque est obligatoire\*** pour les personnes de 11 ans et plus sur les espaces publics suivants de la commune de Vauhallan :

- devant les entrées des écoles maternelle et élémentaire, de la Maison de la petite enfance, de la Bibliothèque et du Centre de loisirs
- dans l'air de jeux pour enfants et le terrain d'évolution
- devant le gymnase, les salles d'activités et toutes les salles communales

\*Cette obligation s'ajoute à celle applicable à partir du 18/08, suite à la décision préfectorale (cf. Flash Vauhallan Infos, spécial Covid-19)

**L**e Département de l'Essonne dotera chaque collégien de 5 masques

Le Département a pris l'initiative de financer et de fournir gratuitement 5 masques en tissu lavable à chaque collégien de l'Essonne. Une garantie essentielle pour les protéger au mieux lors de cette rentrée.

« **U**n nouveau logo et une nouvelle identité pour valoriser Vauhallan »

La nouvelle équipe municipale est fière de partager avec vous le logo de Vauhallan et la nouvelle identité visuelle qui l'accompagne.



Certains y verront un cœur, d'autre une évocation du blason de Vauhallan ou une fenêtre sur la nature. Il se veut avant tout, être à l'image de notre village et de ses valeurs : **un lieu préservé mais dynamique où il fait bon vivre ensemble !**

Vous découvrez également la nouvelle présentation des informations mensuelles de Vauhallan avec « **Vauhallan à la Une** » (ou simplement **VU**) mais aussi le Guide des Associations. Un nouveau site internet viendra d'ici la fin de l'année compléter le renouveau de ces supports de communication.





- » Une bonne occasion de vous lancer dans le bénévolat ! Ce sera également un moment de rencontre et d'échange avec les nouveaux élus. Nous vous attendons nombreux !



**Attention : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**

## ACCUEIL DES NOUVEAUX VAUHALLANAIS

Chaque année, la Mairie de Vauhallan accueille les nouveaux arrivants. Le **samedi 19 septembre après-midi**, les nouveaux venus pourront visiter le village, guidée par le Syndicat d'Initiative, puis rencontrerons les élus. Un cadeau de bienvenue, offert par la municipalité, conclura cet accueil.

## DU NOUVEAU AU SEIN DU PERSONNEL MUNICIPAL

- **Arrivée le 7 octobre 2020 d'Eva FERNOUX** comme secrétaire générale de la commune en remplacement de Rodolphe AUBERT. Tous nos vœux accompagnent Eva pour sa future prise de poste à Vauhallan.
- **C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de Rodrigue VIGREUX**, ancien agent des services techniques de la Mairie de Vauhallan. Nous adressons toutes nos condoléances à la famille et aux proches de Rodrigue.

## UN ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Cet été, le Centre de loisirs a redoublé d'efforts afin de maintenir l'ouverture de la structure, compte-tenu de la crise sanitaire. Après avoir consulté les familles, l'établissement a réalisé des ajustements.

Les animateurs, constitués en binômes, ont été mobilisés afin de suivre des groupes d'enfants établis. Une salle était ensuite dédiée à chaque groupe tout le mois de juillet. Ainsi, le Centre de loisirs a mobilisé l'école élémentaire afin de disposer d'espaces supplémentaires. Grâce à cette organisation, le centre a pu accueillir jusqu'à **53 enfants par semaine** (72 enfants au total entre juillet et août). A défaut de pouvoir organiser des sorties, un accent tout particulier a été mis sur les activités internes. Cette adaptation a permis une approche pédagogique différente et une expérience enrichissante pour les enfants comme pour les adultes.



La pêche à la ligne au Centre de loisirs

## CHANTIER JEUNES

Vous êtes âgé(e) de **16 à 25 ans**, participez au Chantier Jeunes d'initiation à la biodiversité organisé du **26 au 30 octobre 2020** afin d'embellir le cimetière de Vauhallan.

Vous pourrez valoriser cette action dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition du Prix Citoyen (cf. article). Un chèque cadeau de **169 €** vous sera offert.

Contact : [mairie@vauhallan.fr](mailto:mairie@vauhallan.fr)



## CARTES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de sa politique d'aide en matière de transports scolaires, le Département fixe chaque année, les participations annuelles des familles pour les titres Imagine'R, carte Scol'R et carte bus lignes régulières.

Le montant des participations familiales pour l'année scolaire 2020-2021 se définit comme suit :

### Carte Imagine'R :

- **171 €** (hors frais de dossier) pour les collégiens non boursiers souscrivant à la carte Imagine'R, scolarisés dans un établissement public ou privé relevant de l'Education nationale situé en Ile-de-France.
- **25 €** (hors frais de dossier) pour les collégiens boursiers.

### Carte Scol'R :

- **12 €** pour les élèves de maternelle, de cours élémentaire non éligibles
- **80 €** pour les collégiens éligibles non boursiers
- **96 €** pour les collégiens non éligibles non boursiers
- **25 €** pour les collégiens boursiers

### Carte bus lignes régulières :

- **96 €** (hors frais de dossier) pour les collégiens non boursiers
- **25 €** (hors frais de dossier) pour les collégiens boursiers nationaux

Pour plus de renseignements : [transports@cd-essonne.fr](mailto:transports@cd-essonne.fr)



## Prix Citoyen 2020



### 3<sup>ème</sup> ÉDITION DU PRIX CITOYEN ORGANISÉ PAR LE DÉPARTEMENT

**D**u 28 avril au 31 octobre 2020, les essonnais âgés de 16 à 25 ans, domiciliés en Essonne, pourront valoriser leurs actions citoyennes au bénéfice des autres et remporter des prix de

500 à 1000 €, et ce dans 3 thématiques :

- le harcèlement scolaire « halte au harcèlement ! »
- la santé « un droit pour tous »
- l'engagement « je m'engage pour mes concitoyens »

Les projets retenus seront récompensés lors d'une cérémonie officielle.

Pour candidater, les jeunes doivent télécharger le dossier de candidature sur [www.prix-citoyen.essonne.fr](http://www.prix-citoyen.essonne.fr) et le retourner au plus tard le 31 octobre 2020 par courrier postal ou courriel.

## VIVRE HANSEMBLE, C'EST HANDISPENSABLE

**V**enez nombreux le samedi 26 septembre de

10h à 17h dans la salle des fêtes de Vauhallan, partager gratuitement une journée de « VIVRE HANSEMBLE » organisée par l'association Hansemble via le réseau d'Echanges de Savoirs et de Services de Vauhallan (RESSV).

Au programme le matin, conférence sur l'habitat inclusif et témoignages. Repas partagé en mode « auberge espagnole » (Amenez vos couverts et un plat à partager). L'après-midi, ateliers participatifs de découverte

« handi-valide » (écriture, peinture, modelage, danse, musique).

**Petits et grands sont les bienvenus. Osez la rencontre, vous ne serez pas déçus.**



## RECENSEMENT CITOYEN

**C**ette démarche est obligatoire pour tous les jeunes

garçons et filles de nationalité française âgés de 16 à 25 ans. Elle se fait à la mairie du lieu de domicile des parents dans les trois mois qui suivent la date anniversaire des 16 ans.

Vous devez présenter à l'appui de votre demande :

- le livret de famille de vos parents
- votre carte d'identité ou tout autre document prouvant votre nationalité française
- un justificatif de domicile

Une attestation de recensement vous sera délivrée à l'issue de cette démarche. Vous devrez la conserver car aucun duplicata ne vous sera délivré. Vous serez ensuite convoqué à une journée d'information « Journée Défense et Citoyenneté » (JDC) à laquelle un certificat de participation vous sera remis.

Se faire recenser à 16 ans vous permet de recevoir automatiquement votre convocation à la JDC après vos 17 ans, puis d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à votre majorité. L'attestation de recensement qui vous sera remise à l'issue de votre démarche, vous servira, jusqu'à la date de vos 18 ans, de justificatif vis-à-vis des obligations



du service national, lors de la constitution de vos dossiers d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique française (baccalauréat, BEP...).

Le certificat de participation, remis à l'issue de la Journée Défense Citoyenneté, vous permettra de vous inscrire aux examens et concours après vos 18 ans. Pour l'inscription au permis de conduire, ce document sera exigé dès l'âge de 17 ans.

## LE FESTIVAL ALIMENTAIRE



**P**our se nourrir dignement et sainement,

la Maison de Cocagne et le Jardin de Cocagne du Limon organisent le festival alimentaire les 18 et 19 septembre. Certaines des animations seront sur inscription.

Renseignements : <https://frama.link/du17au19sept>